

**ARRÊTÉ DEP-2024-275 PORTANT NOMINATION DU JURY DES CERTIFICATS
D'APTITUDE PROFESSIONNELLE MENUISIER ALUMINIUM-VERRE, FERRONNIER D'ART,
REALISATIONS INDUSTRIELLES EN CHAUDRONNERIE OU SOUDAGE, METALLIER**

Le Directeur du Service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22 et D 337-23 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 7 janvier 2015, portant création du certificat d'aptitude professionnelle ferronnier d'art ;

Vu l'arrêté du 19 mai 2014, modifiant l'arrêté du 25 octobre 2002 portant création du certificat d'aptitude professionnelle menuisier aluminium-verre ;

Vu l'arrêté du 2 février 2017 portant du certificat d'aptitude professionnelle réalisations industrielles en chaudronnerie ou soudage ;

Vu l'arrêté du 30 mars 2021 portant création du certificat d'aptitude professionnelle métallier ;

Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2024-1002 conjoint nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle ;

- ARRÊTÉ -

Article 1 : Le jury d'admission des certificats d'aptitude professionnelle ferronnier d'art, menuisier aluminium-verre, réalisations industrielles en chaudronnerie ou soudage, métallier pour la session 2024 dans les académies de Créteil, Paris et Versailles, est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Wakenson RENELUS, professionnel

Vice-président :

Monsieur Stéphane ATCHAMA, enseignant

Enseignants :

Monsieur Abdennacer AL MAROU

Monsieur Meheni BAROUDI

Monsieur Ludovic CARO

Monsieur Maxence CHEMIN

Monsieur Steeve CHERY

Monsieur Arnaud EYBERT BERARD

Monsieur Stéphane LE CORRE

Monsieur Arnaud SPINEUX

Professionnels :

Monsieur Colin BATTAGLIA

Monsieur Sébastien FROUIN

Monsieur Antoine GIRET

Monsieur Michel GOUGEON

Monsieur Vincent JUDIT

Monsieur Corentin TAILLEFER

Monsieur Arnaud TEXIER

Monsieur Mathieu VIDAL

Article 2 : La Secrétaire générale du Service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 25 juin 2024.



Frédéric MULLER